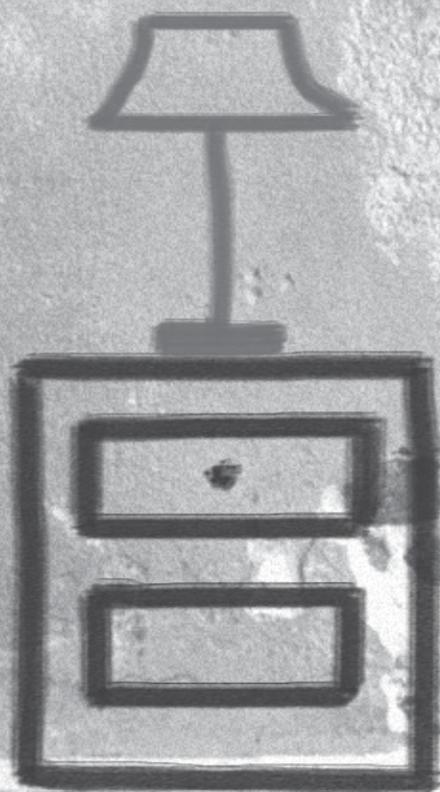


Bilan

Plan d'action interministériel
en itinérance 2010-2013



Ce bilan a été préparé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en collaboration avec les partenaires du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, soit:

- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST);
- le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
- le ministère de la Justice (MJ);
- le ministère de la Sécurité publique (MSP);
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- le Secrétariat à la jeunesse (SAJ);
- le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA);
- le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM).

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN : 978-2-550-71956-4 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Table des matières

Introduction _____	1
1. Bilan des actions réalisées _____	3
Priorité 1: Renforcer la prévention de l’itinérance _____	3
Priorité 2: Favoriser la stabilité résidentielle _____	7
Priorité 3: Améliorer, adapter et coordonner l’intervention auprès des personnes en situation d’itinérance _____	8
Priorité 4: Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens _____	13
Priorité 5: Accroître la recherche _____	14
2. Quelques retombées importantes des coordinations intersectorielles en itinérance dans quatre régions du Québec _____	16
3. Des exemples d’application de l’analyse différenciée selon les sexes dans le cadre du plan d’action _____	20
4. <i>Politique nationale de lutte à l’itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir</i> ainsi que les perspectives pour 2013-2014 et 2014-2015 _____	23
Conclusion _____	24

Introduction

L'itinérance revêt de multiples visages et présente un caractère complexe. Elle ne se limite plus aux milieux urbains et ne touche plus seulement les hommes adultes. Par ailleurs, ce phénomène va au-delà des personnes sans domicile. Il concerne aussi celles qui présentent de hauts risques de désaffiliation sociale. Les réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance se complexifient et la précarité de leur situation est de plus en plus grande. Ces constats appellent à une action concertée et coordonnée.

Rappelons que les membres de la Commission de la santé et des services sociaux, qui se nommait alors Commission des affaires sociales, ont adopté à l'unanimité en avril 2008 une motion pour étudier la question de l'itinérance et en arriver au terme de ce mandat à proposer aux autorités des pistes pour mieux coordonner l'action. Au cours de ces audiences publiques, 145 mémoires ont été déposés et 104 personnes ou groupes ont été entendus, issus de provenances diverses (ex-itinérants, organismes communautaires, chercheurs, milieux municipaux, ministères et organismes gouvernementaux, etc.). Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec, *Itinérance : agissons ensemble*, a été déposé en novembre 2009.

En décembre 2009, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, élaboré par dix ministères et organismes gouvernementaux concernés par le phénomène, a été rendu public. Tout au long du processus d'élaboration de ce plan d'action, les partenaires interministériels ont suivi de près les travaux de la Commission concernant l'itinérance. Les préoccupations soulevées au cours de ces audiences et les recommandations qui en ont découlé ont été la prémisse du plan d'action. Ce plan d'action a ainsi permis de mettre en œuvre des actions structurantes autour d'une vision commune et partagée de l'itinérance.

À l'automne 2011, le bilan de la première année d'implantation du plan d'action a été présenté aux membres de la Commission de la santé et des services sociaux, et ce, afin de donner suite à l'une des recommandations de leur rapport. Ce bilan soulignait les mesures entamées et implantées ainsi que les investissements consentis pour la durée du plan d'action. Il en est ressorti que 80% des 70 actions avaient été entamées ou réalisées au cours de la première année du plan d'action. Ce bilan était certes encourageant, mais tous les partenaires étaient conscients que les efforts devaient se poursuivre pour continuer d'améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Le 31 octobre 2012, le gouvernement annonçait sa volonté d'élaborer une politique gouvernementale en itinérance afin de rallier et de mobiliser les acteurs des différents milieux autour d'objectifs communs, concertés et novateurs, pour mieux prévenir et contrer l'itinérance. Ainsi, considérant les importants travaux liés à cette Politique nationale en matière d'itinérance ainsi qu'au prochain plan d'action qui en découlera, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* a été reconduit pour une année, soit pour 2013-2014. De ce fait, les partenaires interministériels ont décidé de rédiger le présent bilan du plan d'action interministériel couvrant la période 2010-2013.

Ainsi, le bilan présente, dans la section 1, les principales actions et retombées importantes réalisées par les partenaires de 2010 à 2013. Ces actions s'inscrivent autour des cinq priorités du plan d'action qui sont de renforcer la prévention de l'itinérance; de favoriser la stabilité résidentielle; d'améliorer, d'adapter et de coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes; de favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire dans les lieux publics et, finalement, d'accroître la recherche. Quelques retombées importantes des coordinations intersectorielles en itinérance déployées dans quatre régions du Québec sont détaillées dans la section 2. Des exemples d'actions où l'analyse différenciée selon les sexes a été appliquée sont exposés dans la section 3. Enfin, la section 4 présente les perspectives pour 2013-2014 et 2014-2015 au regard, notamment, des travaux portant sur la Politique nationale de lutte à l'itinérance et du prochain plan d'action dans ce domaine.

1. Bilan des actions réalisées

Afin de dresser un bilan de l'implantation du plan d'action, chacun des partenaires, membres de la Table interministérielle en itinérance, a été invité à soumettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) une fiche synthèse de l'avancement de ses travaux en lien avec chacune des mesures inscrites dans le plan d'action. De plus, les ministères ont déposé un document témoignant des retombées importantes des actions déployées au cours des trois dernières années.

Cet exercice permet d'affirmer que ce sont 66 actions qui ont été déployées ou qui sont actuellement en voie de l'être partout au Québec depuis le lancement du plan d'action en décembre 2009. C'est donc plus de 94% des 70 mesures prévues dans le plan d'action qui ont été mises de l'avant à ce jour. L'état d'avancement des mesures témoigne de la mobilisation et de l'engagement des partenaires et de leurs réseaux respectifs à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Ainsi, cette section relate essentiellement les principaux faits saillants d'actions réalisées au cours des trois dernières années.

Priorité 1 : Renforcer la prévention de l'itinérance

Les conditions de vie des hommes et des femmes en situation de rupture sociale doivent être prises en compte afin d'agir sur les facteurs de vulnérabilité pouvant mener à l'itinérance. Dans cette perspective, la priorité accordée à la prévention se traduit par 26 actions. Au cours des trois années de la mise en œuvre du plan, 24 actions ont été réalisées ou sont en voie de l'être. Les objectifs de ces actions sont de sensibiliser la population et certains groupes sociaux au phénomène de l'itinérance, de favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que d'intensifier le repérage des personnes à risque de devenir en situation d'itinérance et d'améliorer les services d'accompagnement.

Pour sensibiliser la population et certains groupes sociaux

Pour favoriser l'intégration sociale des personnes à risque ou en situation d'itinérance, les mesures visant à diminuer les préjugés et à favoriser une plus grande solidarité de la collectivité envers ces personnes ont été privilégiées.

- En lien avec le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, des alliances pour la solidarité sont conclues entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et les conférences régionales des élus (CRÉ), la Ville de Montréal et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Ces alliances visent à rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux et à financer des projets définis par la communauté en réponse à ses besoins. Le MESS a sensibilisé les CRÉ afin qu'elles tiennent compte du phénomène de l'itinérance dans l'élaboration et la mise en œuvre des alliances. Cinq régions (Montréal, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais et Longueuil) ont défini l'itinérance comme étant une priorité d'action. De plus, dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal, des projets ponctuels en itinérance et les trois grands refuges de Montréal sont financés grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales. En mars 2013, on dénombre 21 alliances pour la solidarité signées sur une possibilité de 22.

- Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a transmis des informations relatives à l'itinérance aux corps policiers et à leurs directeurs en plus de les sensibiliser à l'importance de réaliser des actions adaptées au problème de l'itinérance ainsi qu'à la nécessité de créer des partenariats avec des intervenants communautaires et de santé publique. De plus, au cours du Séminaire Intersection/MSP tenu en 2012, le MSP a organisé un atelier d'information sur le projet de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) de Montréal à l'intention des policiers.

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires

Il importe que tous les moyens soient mis en place pour que les jeunes persévèrent à l'école, y développent leurs talents en poursuivant une formation qui répond à leurs besoins, et qu'ils obtiennent une attestation ou un diplôme. Les jeunes seront ainsi en meilleure position pour se dénicher un emploi et prendre leurs distances par rapport à la pauvreté.

- En cohérence avec sa mission, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) agit en amont du phénomène de l'itinérance. Au cours des trois dernières années, l'essentiel de ses réalisations dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* a trait à la persévérance et à la réussite scolaires, à l'implantation de programmes de formation favorisant l'intégration socioprofessionnelle et sociale, au soutien pédagogique et psychosocial des élèves suspendus ou expulsés de l'école, à l'amélioration des partenariats entre les réseaux publics et communautaires, et à la diffusion des mesures d'accessibilité financière aux études propres aux personnes fragilisées.
- Sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaires, des travaux ont été effectués afin d'adapter les interventions éducatives et sociosanitaires dans les écoles primaires et secondaires, notamment par le déploiement de l'approche École en santé et la Stratégie d'intervention Agir autrement. Ces mesures permettent d'assurer efficacement un arrimage des réseaux du MELS et du MSSS dans le déploiement des bonnes pratiques de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire et de favoriser la mise au point d'un modèle intégré d'intervention. L'institut national de santé publique collabore également à ces mesures.
- Par ailleurs, des travaux sont menés au regard de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, laquelle vise à augmenter le taux de diplomation et de qualification à 80% chez les jeunes de moins de 20 ans, d'ici 2020. Parmi ces travaux, on peut nommer :
 - l'ajout de 200 enseignants-ressources en vue d'offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire;
 - la signature de conventions de partenariat entre chacune des 69 commissions scolaires du Québec et le MELS;
 - la concertation de nombreux partenaires à l'intérieur de la structure de suivi de la stratégie : comité de vigie, composé de personnalités publiques de divers horizons; comité interministériel, composé des sous-ministres adjoints de six ministères; comité-conseil de mise en œuvre, composé de divers partenaires du réseau scolaire et, finalement, comité opérationnel, composé des directions générales des unités concernées du MELS.

- Dans le but d'assurer des services de soutien pédagogique et psychosocial favorisant la réintégration des élèves suspendus ou expulsés et de limiter le risque qu'ils se retrouvent plus tard en situation d'exclusion sociale, le MELS soutient annuellement l'ensemble des commissions scolaires. Ce soutien ministériel permet aux milieux d'assurer, dans un continuum de services, des actions concertées et cohérentes tout au long du processus disciplinaire, et intégrées dans le plan d'intervention adapté à l'élève.

Pour intensifier le repérage des personnes à risque de devenir en situation d'itinérance et améliorer les services d'accompagnement

Les services sociaux et de santé ont aussi une influence sur les conditions de vie des individus. La détection précoce des problèmes liés à l'itinérance, tels que la toxicomanie et les troubles mentaux, est une mesure efficace pour prévenir l'itinérance.

En matière de formation

- Pendant la période 2010-2013, le MSSS a complété l'élaboration de programmes de formation, notamment sur :
 - l'approche motivationnelle visant à soutenir et à outiller les intervenants de première ligne en dépendances ainsi qu'à créer un contexte favorisant l'automotivation au changement des personnes en situation de vulnérabilité. Ce programme est complémentaire à la formation sur la détection et l'intervention précoce des dépendances pour les intervenants des centres de santé et de services sociaux (CSSS);
 - l'adaptation au plan culturel du programme de formation sur la détection et l'intervention précoce en dépendances pour les intervenants du Nunavik. Ces travaux d'élaboration ont mobilisé les différents partenaires du milieu concernés par la dépendance et les autres problèmes liés tels que l'itinérance;
 - les troubles concomitants en dépendances et en santé mentale en y incluant des notions relatives à l'itinérance et aux infections transmises sexuellement et par le sang. Ce programme s'adresse aux intervenants des services de 1^{re} et de 2^e lignes en santé mentale et aux intervenants des programmes-services Dépendances des CSSS ainsi qu'à ceux des centres de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance (CRD). Ces arrimages favoriseront l'harmonisation et la coordination des interventions entre les milieux de la dépendance et de la santé mentale.
- De plus, une formation en santé mentale a été offerte au personnel des centres locaux d'emploi (CLE) qui reçoit la clientèle. Considérant qu'une part importante des personnes en situation d'itinérance présente un trouble mental, cette mesure vise à favoriser la détection des personnes ayant un trouble mental et à assurer une référence vers les ressources appropriées. D'autres personnes, notamment les nouveaux employés, recevront cette formation selon les besoins des régions.
- En outre, le MSP, par ses programmes de formation, voit à ce que le personnel des services correctionnels soit informé sur le phénomène de l'itinérance et y soit sensibilisé. Depuis mars 2010, tous les nouveaux agents des services correctionnels,

soit plus de 500 personnes, ont été sensibilisés aux mesures comprises dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*.

En matière d'intervention

Les établissements qui offrent des services ont aussi un rôle à jouer, notamment par la mise en place de mesures d'accompagnement au moment de la sortie des usagers. L'hospitalisation ou la détention peuvent avoir pour conséquences la perte de revenu, d'un logement, des effets personnels et l'isolement social. Les personnes se trouvent alors dans une situation de vulnérabilité qui nécessite un soutien adéquat après leur séjour.

- La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (SAJ) permet d'accroître l'accessibilité à un plus grand nombre de jeunes au Programme qualification des jeunes (PQJ). Ce programme vise à préparer le passage à la vie autonome et à assurer la qualification des jeunes ayant séjourné dans un centre jeunesse. En mars 2012, le nombre de places offertes pour la formule régulière du PQJ dans toutes les régions du Québec était porté de 500 à 690, et elles étaient toutes comblées. Également, 130 places ont été créées pour la formule intensive du programme. Au total, ce sont 213 jeunes qui avaient complété le programme au cours de l'année 2011-2012. De ce nombre, 61 % étaient en formation ou avaient reçu une formation et 40 % d'entre eux étaient en emploi. Le taux de rétention du programme est de près de 90 %.
- Le SAJ, en collaboration avec le MESS, a mis sur pied, avec les acteurs du milieu, IDEO 16-17, afin de répondre au décrochage scolaire chez les jeunes. Cette mesure s'adresse à des jeunes âgés de 16 et 17 ans en difficulté, notamment ceux qui sont à risque d'abandonner leurs études, qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché de l'emploi ou qui ont des comportements à risque. Le déploiement de cette action s'est consolidé au cours des dernières années. En effet, les 110 carrefours jeunesse-emploi offrent IDEO 16-17 dans les différentes régions du Québec. Par ailleurs, les retombées auprès de la jeunesse québécoise sont importantes. À ce titre, depuis le lancement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le nombre de partenariats réalisés avec les différents acteurs locaux de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du milieu communautaire a connu une croissance de 8 %. De 2009 à 2012, le nombre d'ententes signées avec les jeunes participant au projet IDEO 16-17 a connu une forte progression, soit une croissance annuelle de 11,7 %. L'évolution du nombre de jeunes ayant trouvé un emploi après leur participation à IDEO 16-17 note une croissance de 8,7 %. Cette mesure se poursuivra au-delà de mars 2013.
- Concernant les services en santé mentale, en 2012-2013, on dénombre 6 417 places offertes au sein des services de suivi intensif, et de soutien d'intensité variable, favorisant le maintien dans la communauté des adultes atteints d'un trouble mental grave. À cela s'ajoutent un peu plus de 1 600 places offertes dans les organismes communautaires. Ces individus vulnérables pouvant également présenter un problème de toxicomanie sont à risque de désaffiliation sociale. Ces services de soutien, qui s'inscrivent dans une perspective de réadaptation et de rétablissement, constituent donc des éléments structurants de la gamme de services en santé mentale.
- Dans cette même perspective, le MSSS a intensifié le suivi offert en centre de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance (CRD) auprès des personnes

à risque de désaffiliation sociale dans les 14 régions du Québec. Ces interventions ont eu pour effet de diminuer le nombre de rechutes, de favoriser les changements au regard du style de vie des jeunes de 30 ans et moins, en plus d'améliorer leur qualité de vie. Par ailleurs, l'hébergement de certains d'entre eux a permis de prévenir des désorganisations importantes par une stabilisation et une évaluation adéquates des besoins puis une orientation vers les services adaptés. Le suivi offert a également contribué à améliorer l'arrimage entre les organismes en réinsertion sociale présents dans la communauté, ce qui a favorisé, d'une part, une meilleure concertation des services et, d'autre part, des mécanismes de liaison plus efficaces entre les services.

Priorité 2: Favoriser la stabilité résidentielle

La stabilité résidentielle est un facteur clé favorisant la prévention et la lutte contre l'itinérance. L'accessibilité et le maintien en logement permettent d'éviter le passage à la rue des personnes ou d'en limiter sa durée. L'accompagnement des personnes stabilisées en logement est une pratique déterminante permettant la mise en place de solutions durables. Cette priorité, déclinée en six actions actuellement déployées, vise à améliorer l'accès au logement et à bonifier l'offre en soutien communautaire.

Pour améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

L'intervention visant la stabilité résidentielle peut prendre diverses formes. Elle peut notamment passer par un meilleur accès au logement abordable et un soutien financier ou matériel pour le loyer. La préservation des maisons de chambre, l'amélioration de l'offre de logement social et la mise en place de services d'hébergement pour des individus aux besoins particuliers peuvent aussi faire une énorme différence.

- L'engagement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* résulte d'une volonté d'harmoniser et de concerter son engagement avec l'ensemble des partenaires pour prévenir et contrer l'itinérance au Québec. À ce titre, la SHQ a dépassé sa cible de 900 unités pour la période 2010-2013 en créant 1 606 unités de logements sociaux et abordables pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. De plus, des efforts ont été déployés par la SHQ pour suivre de près les travaux de groupes œuvrant en itinérance et en santé mentale afin d'améliorer l'offre de logement et de services pour leurs usagers. Enfin, la SHQ assure une présence régionale, à la demande du MSSS, aux tables régionales responsables de la mise en œuvre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* afin de suivre les travaux régionaux (Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gatineau).

Par ailleurs, les 1 606 unités de logement bénéficient du Programme de supplément au loyer (PSL) pour un investissement total de près de 5,2 M \$ pour la période 2010-2013. Par ailleurs, les ménages ayant bénéficié d'un supplément au loyer d'urgence depuis les situations de crise du logement du 1^{er} juillet, à partir de 2003, intègrent graduellement le marché privé ou un logement social. En 2006, un total de 3 412 ménages bénéficiaient de cette aide d'urgence tandis qu'au 31 mars 2013 on n'en comptait que près de 850.

Ainsi, par ses actions, la SHQ favorise la stabilité résidentielle et permet d'assurer un meilleur accès à des logements abordables, à des logements sociaux et à des services d'hébergement pour des usagers aux besoins particuliers, et ce, en favorisant une collaboration interministérielle importante ainsi que des relations partenariales avec les organismes du milieu.

Pour offrir un soutien aux personnes dans le but de favoriser leur maintien en logement

Il faut non seulement offrir un toit, mais surtout offrir les outils nécessaires pour se loger. La pratique d'accompagnement est la clé pour mettre en place des solutions durables.

- Le MSSS a soutenu financièrement les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal afin de permettre l'actualisation de onze projets bonifiant ainsi l'offre de soutien communautaire à l'intérieur de ces deux territoires.

Priorité 3: Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance

La collaboration et la concertation intersectorielles assurent l'harmonisation et la consolidation d'interventions intégrées auprès des personnes en situation de rupture sociale et d'exclusion. Ainsi, la coordination des actions mise en œuvre par les acteurs concernés par l'itinérance est essentielle afin de favoriser l'adaptation, la continuité et la complémentarité des services. Pendant la période 2010-2013, le plan d'action interministériel en itinérance a permis de déployer les 25 mesures prévues pour cette priorité d'action.

Pour améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des services sociaux et de santé

Les actions à mener pour améliorer l'accès et adapter les services relèvent de plusieurs partenaires du réseau. Comme pour les autres groupes de la population, la responsabilité populationnelle doit s'exercer envers les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. À cet égard, les différents programmes et services doivent tenir compte des caractéristiques des personnes en situation d'itinérance. La pratique et la recherche ont montré que la personne en situation d'itinérance est confrontée à un système de services trop souvent fragmenté. Le défi est donc de pouvoir faire preuve de souplesse et de coordination quant à ses nombreux et diversifiés besoins.

- Le MSSS a confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) le mandat d'élaborer un guide de bonnes pratiques pour intervenir auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir ayant une toxicomanie ou des troubles mentaux. Ce guide constitue un levier pour améliorer la trajectoire des services pour les personnes itinérantes ou à risque de l'être présentant des troubles concomitants. À ce jour, l'INESSS a effectué:
 - une recherche documentaire exploratoire;
 - une analyse d'études de synthèse et de la littérature grise;

- un plan de réalisation pour l'élaboration du guide;
 - une consultation auprès d'experts du domaine;
 - une recherche documentaire ciblée et une analyse critique de la littérature scientifique.
- Depuis 2010, le MSSS, en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, a permis de consolider 595 places d'hébergement d'urgence pour hommes dans les trois grands refuges de Montréal, dont 63 places de plus qu'en 2010-2011, 45 places pour l'hébergement d'urgence pour femmes ainsi que 37 places pour les personnes autochtones. Le MSSS a également soutenu, en collaboration avec l'agence de Montréal, le projet de relocalisation et de développement de soutien communautaire du Projets Autochtones du Québec ainsi que la consolidation de deux centres de jour.
 - Depuis quatre ans, un service de répit est offert sur une base temporaire pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal. Depuis 2009-2010, l'agence de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, a coordonné des travaux afin de mettre en place un centre de répit et de dégrisement permanent. En avril 2013, la Maison de réhabilitation l'Exode Inc. a ouvert 12 lits pour ce service.
 - À l'automne 2012, on dénombrait également dans dix régions du Québec 27 équipes de liaison en opération dans 28 centres hospitaliers. Notons que trois projets d'équipe de liaison en fonction d'initiatives régionales dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec sont en élaboration.
 - Des avancées considérables ont également été réalisées au cours des dernières années au regard des services de proximité. Ce sont plus de 30 équipes qui ont été déployées ou bonifiées partout au Québec par des établissements publics et des organismes communautaires. Les équipes de proximité ont été en mesure d'approcher les jeunes âgés de 30 ans et moins jugés plus vulnérables et marginaux qui ne fréquentent pas les services traditionnels. Les services mis en place ont eu plusieurs effets très positifs, permettant notamment d'éviter des situations d'itinérance; de soutenir les individus dans leur prise en charge et dans le développement de leur autonomie; d'améliorer l'accès aux services; d'améliorer la santé physique et mentale de ces jeunes; de diminuer les hospitalisations et les risques de récurrence; de favoriser une meilleure concertation des organismes concernés; de contribuer au développement des pratiques et des partenariats en plus de favoriser un meilleur arrimage des services offerts par les partenaires du milieu.

À titre d'exemple, l'Équipe itinérance de Trois-Rivières a permis à plus de 100 personnes de bénéficier de services dédiés et adaptés à leurs besoins afin d'éviter une rupture sociale. Le projet a permis l'accompagnement des personnes au sein des services des différents partenaires en plus de favoriser le développement d'une concertation plus efficace. En lien étroit avec le projet de coordination intersectorielle, l'Équipe itinérance a pu alimenter les organisations concernées sur les besoins éprouvés afin de peaufiner les protocoles d'entente en élaboration et de permettre une mise en application efficiente.

Par ailleurs, l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance de Montréal, mise en place en 2009 par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en collaboration avec le CSSS Jeanne-Mance, effectue près de 700 interventions annuellement depuis 2010. L'évaluation du projet fait ressortir que le service :

- permet de joindre les personnes qui ne fréquentent pas les refuges ou les centres d'hébergement d'urgence ;
 - a consolidé ses rapports avec les acteurs locaux du réseau communautaire et carcéral ainsi qu'avec le réseau autour de la personne ;
 - a permis d'éviter la judiciarisation de certaines personnes et une diminution des contraventions données aux personnes en situation d'itinérance ;
 - permet d'offrir un service intégré et concerté entre le SPVM et le CSSS Jeanne-Mance.
- Également, plus de 30 projets concertés de réinsertion sociale ont été réalisés partout au Québec par des organismes communautaires. Ces projets de réinsertion sociale ont su montrer l'effet positif du travail de collaboration et de concertation entre les différents partenaires du milieu. Ils ont favorisé l'acquisition d'une meilleure autonomie des jeunes, âgés de 30 ans et moins, participant au projet en plus de consolider leurs compétences relationnelles, communautaires et professionnelles. Par ailleurs, ces projets ont permis aux jeunes de déployer différentes stratégies afin de se stabiliser sur les plans alimentaire, psychologique, de la santé, du logement et des finances.

Pour faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation scolaire et professionnelle

La formation scolaire et professionnelle est un instrument privilégié pour améliorer les perspectives d'emploi et de revenu des personnes en situation d'itinérance en plus de leur permettre d'exercer un travail qui puisse leur apporter satisfaction et contribuer à l'organisation de leur vie quotidienne. Le succès obtenu par les écoles de la rue montre l'importance d'adapter la formation aux besoins et au rythme d'apprentissage des personnes.

- Au cours de la période 2010-2013, afin de favoriser l'intégration et le maintien à l'emploi, les programmes d'études *Intégration socioprofessionnelle* et *Services de formation à l'intégration sociale* destinés à des clientèles fragilisées et éloignées du milieu scolaire et de l'emploi du MELS ont été révisés.
- Des séances d'information et de formation sont offertes, chaque session, aux responsables de l'aide financière aux études des établissements d'enseignement afin de promouvoir les mesures d'accessibilité financière aux études aux étudiants. À cet égard, les montants de prêts et bourses du programme d'aide financière aux études tiennent compte des situations particulières qui accentuent la vulnérabilité de certains groupes.

Pour favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail

Pour les personnes qui sont isolées du marché du travail, il existe des mesures d'insertion en emploi offrant un accompagnement adapté pour faciliter leur entrée dans le monde professionnel. L'intégration à l'emploi des personnes en situation d'itinérance doit aussi tenir compte de leur cheminement personnel et de leur situation actuelle.

- Emploi-Québec finance des projets destinés non seulement à des personnes sans abri, mais aussi à des personnes aux prises avec divers problèmes liés à l'itinérance (santé mentale, toxicomanie), par l'entremise de programmes et de mesures conçus pour des personnes éloignées du marché du travail. Ainsi, des projets soutenus dans le cadre du Projet de préparation à l'emploi (PPE) et du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) sont orientés vers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais. Ces projets permettent notamment aux personnes visées de participer à diverses activités de l'organisme. Ces projets offrent également du soutien psychosocial afin de stabiliser la situation personnelle du participant et de développer ses habiletés favorisant ainsi son intégration.

Pour améliorer l'accès à un soutien financier pour les personnes en situation d'itinérance

- Le MESS déploie des efforts depuis quelques années pour que les personnes en situation d'itinérance puissent avoir accès à l'aide financière de dernier recours, par des assouplissements aux règles relatives à l'identification des personnes en situation d'itinérance qui déposent une demande d'aide financière et aux règles relatives aux versements des sommes, par des ententes avec des organismes voués à cette clientèle pour la mise en place de services de remise et d'encaissement de chèques, par l'accès à des services bancaires et par la promotion des avantages à adhérer au dépôt direct. Par exemple, l'entente avec l'organisme Action-Réinsertion depuis une dizaine d'années permet d'offrir deux mille (2 000) cases postales pour les personnes sans abri référées par trois centres locaux d'emploi de Montréal.

Pour améliorer la concertation des partenaires et la coordination des actions pour favoriser une intervention intégrée en itinérance

La coordination des actions des acteurs concernés par l'itinérance demeure la pierre angulaire pour optimiser l'ensemble des ressources dévolues à prévenir et à contrer l'itinérance. Une meilleure coordination des actions et une concertation accrue des partenaires permettront de favoriser une intervention intégrée en vue de maximiser la continuité et la complémentarité des services.

- Pendant la période 2010-2013, la mise en place des coordinations intersectorielles à Montréal, à Québec, à Gatineau et à Trois-Rivières, avec l'appui financier du MSSS, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)¹ et du MSP, a favorisé la mise sur pied de projets fondés sur une vision

¹ Appui financier du MAMROT de 2010 à 2012 et, depuis 2012, du Secrétariat à la région métropolitaine (SRM).

et une compréhension communes de l'itinérance par les organisations concernées. Des plans d'action régionaux portant sur des priorités d'action concertées ont été élaborés dans chacune de ces régions afin notamment d'améliorer l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services offerts aux personnes en situation d'itinérance.

Considérant les retombées considérables découlant de ces actions intersectorielles dans les quatre régions du Québec, un chapitre y est consacré dans le présent bilan. Ainsi, dans la section «Quelques retombées importantes des coordinations intersectorielles en itinérance dans les quatre régions du Québec», quelques-unes des réalisations découlant de ces mobilisations concertées y sont illustrées.

- Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a participé à différents travaux et comités en lien avec l'itinérance autochtone. Il a particulièrement été présent à l'échelle nationale et a agi comme fil conducteur entre la mobilisation autochtone montréalaise et l'engagement du gouvernement du Québec en matière d'itinérance. En assurant ces interfaces, le SAA a permis d'améliorer la concertation des partenaires et la coordination des actions pour favoriser une intervention intégrée en itinérance chez les personnes autochtones. Le SAA collabore également au projet de recherche du MSSS visant à documenter le phénomène de l'itinérance autochtone et à déterminer des pistes d'action. Le SAA a également soutenu financièrement, de façon exceptionnelle, deux organismes offrant des services aux autochtones de Montréal en situation d'itinérance.
- Pour renforcer les partenariats entre les acteurs des réseaux publics et communautaires, le MELS a documenté les pratiques des commissions scolaires en matière d'ententes conclues avec les organismes communautaires œuvrant en alphabétisation et en intégration sociale et professionnelle ainsi qu'en matière de lutte au décrochage scolaire. Un complément au rapport d'analyse de ces pratiques est en cours de production. Les résultats de cette analyse contribueront à structurer les ententes entre ces partenaires afin de favoriser une approche partenariale d'engagement pour joindre les populations à risque d'itinérance.
- De 2010 à 2013, l'Engagement jeunesse (EJ) s'est implanté dans quinze régions du Québec. Cette action vise notamment à améliorer la continuité et la complémentarité des services offerts en matière de santé, de services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi afin de les rendre plus efficaces et plus cohérents. De plus, il vise à accentuer la complémentarité de certaines mesures ou de certains programmes afin de faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre afin d'assurer une plus grande cohésion et une plus grande complémentarité des services offerts aux jeunes.

Ainsi, en partenariat avec le MSSS, le MESS, le MELS, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le MAMROT, le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et d'autres partenaires non gouvernementaux, ces quinze régions se sont dotées d'un plan d'action pour la période 2009-2014 adapté aux réalités locales et régionales. Pour les années 2010 à 2013, plusieurs actions visant à diagnostiquer les problèmes de continuité de services et à mobiliser les partenaires autour de leurs résolutions ont été posées. Ces actions auront mené à la signature de

protocoles d'entente et à la formation de comités de travail sur plusieurs problèmes, tout en permettant de rapprocher les intervenants des secteurs de la santé, de l'emploi, de l'éducation et du secteur communautaire.

De plus, des agents EJ ont participé à l'implantation et au suivi de la démarche TEVA (transition école vie active) pour faciliter le passage à la vie active des jeunes handicapés. Les agents EJ sont aussi mis à contribution dans le déploiement du Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA).

De 2010 à 2013, le PCA, porté par le Secrétariat à la jeunesse de 2009 à 2012 puis par le MSSS de 2012 à 2014, a été déployé comme un projet pilote dans neuf régions administratives afin de constituer un partenariat réunissant tous les acteurs et intervenants concernés par la préparation au passage à la vie autonome et à l'intégration sociale. En collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), un outil de revue systématique de la situation de chaque jeune a été créé, validé auprès de plus de 145 intervenants et 27 jeunes pour être bonifié. Au cours de la période 2012-2013, alors que le projet est repris par le MSSS, l'ACJQ, en partenariat avec les agents EJ, a entamé la généralisation du PCA dans toutes les autres régions.

Priorité 4: Favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens

La cohabitation entre les personnes en situation d'itinérance et les divers groupes de citoyens doit être privilégiée afin de favoriser la réinsertion sociale de ces personnes marginalisées, d'une part, mais également afin d'éviter les tensions entre les différents acteurs de la rue, d'autre part. Il importe donc d'envisager des solutions alternatives à la judiciarisation et d'implanter des mécanismes facilitant la cohésion sociale de l'espace public. De 2010 à 2013, quatre des cinq mesures prévues ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

Pour favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et susciter des alternatives à la judiciarisation

Le Programme d'accompagnement justice pour les personnes itinérantes à la cour (PAJIC) est composé d'une équipe de procureurs œuvrant à la cour municipale de la Ville de Montréal depuis 2009. L'Agence de la Santé et Services sociaux de Montréal collabore également au programme. Les procureurs travaillent en étroite collaboration avec la Clinique Droits Devant, qui est un service offert par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Afin d'atténuer les conséquences d'une judiciarisation, les contrevenants vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance peuvent se voir retirer ou mitiger des plaintes à des infractions statutaires eu égard à certains critères, notamment l'amélioration de leur comportement et leur effort de réinsertion sociale.

S'inspirant de l'expérience à la cour municipale de la Ville de Montréal, d'autres cours municipales (Québec, Trois-Rivières et Gatineau) ont entrepris des travaux dans le même

sens. À Québec, un programme semblable sous l'appellation «IMPAC» a été rendu public le 17 janvier 2013.

L'adaptabilité du système judiciaire et l'harmonisation de cette pratique, qui tiendrait compte des réalités régionales, sont à privilégier, en raison de la démonstration de leurs résultats positifs sur les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance. Ces adaptations permettent de favoriser la cohésion sociale et de constituer une alternative efficace à la judiciarisation en contribuant à réduire les effets de «portes tournantes» et les taux de criminalité, d'incivilité et d'incarcération.

Priorité 5: Accroître la recherche

L'acquisition et la diffusion de connaissances concernant le phénomène de l'itinérance, les facteurs de vulnérabilité ainsi que les meilleures pratiques sont essentiels afin de guider l'action et de soutenir les différents paliers dans la prise de décisions. À cet égard, les huit actions proposées dans le plan d'action visent à documenter et à suivre le problème de l'itinérance, et ce, dans le but d'intervenir efficacement auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque. Sept d'entre elles sont réalisées ou en voie de l'être.

Pour accroître la connaissance du phénomène de l'itinérance et de ses nouvelles manifestations

- La réalisation d'un portrait de l'itinérance pose d'importants défis. Après quelques enjeux soulevés au moment des appels de propositions en 2009, les travaux d'élaboration d'un portrait de l'itinérance au Québec vont maintenant bon train. Depuis septembre 2012, un comité de pilotage, guidant le MSSS dans ces travaux, a recommandé l'élaboration d'un portrait à partir d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs est 1) l'utilisation des ressources d'hébergement d'urgence par les personnes en situation d'itinérance; 2) l'utilisation des autres types d'hébergement par ces personnes (exemple: logement transitoire) et 3) des déterminants structuraux. La suite des travaux permettra notamment d'effectuer une collecte de données auprès des ressources d'hébergement d'urgence. Le portrait de l'itinérance est prévu pour juin 2014.
- De 2010 à 2013, les travaux de l'équipe de chercheurs entourant le projet de recherche visant à documenter les enjeux autour du partage de l'espace public ont été amorcés. Rappelons que le MAMROT s'est associé au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture pour réaliser ce projet et que, depuis 2012, le SRM a poursuivi cet engagement. Le projet a pour objectifs de tirer des enseignements pour un meilleur partage de l'espace public, de nourrir un débat public auprès des acteurs de Montréal et de Québec et de produire un cadre d'analyse des enjeux de partage de l'espace public en contexte d'itinérance. Pour ce faire, différents travaux seront réalisés, soit :
 - des enquêtes qualitatives à Montréal (projet du secteur place de la Paix) et à Québec (projet du secteur du quartier Saint-Roch), auprès de 30 acteurs concernés, par cas. Chaque échantillon est composé de personnes en situation d'itinérance,

de commerçants, d'intervenants sociaux, de représentants administratifs municipaux, de représentants politiques municipaux, de policiers et de résidents ;

- une analyse des discours médiatiques de 1995 à 2010 (Montréal et Québec) ;
- une analyse des cadres législatifs, politiques et urbanistiques de gestion des espaces publics au regard de l'itinérance de chacune des villes ainsi que des villes de Vancouver, de Toronto, de Calgary et d'Ottawa.

En plus du rapport final, l'équipe prévoit tenir une activité de transfert de connaissances avec les différents acteurs et partenaires concernés afin d'échanger sur le cadre d'analyse créé et de dégager des pistes d'action. Le rapport final de l'étude a été déposé en septembre 2013.

- À la lumière des besoins prioritaires exprimés par les différentes organisations consultées en matière d'itinérance autochtone, le MSSS a confié un mandat de recherche d'une durée de deux ans qui se réalisera à Val-d'Or et à Montréal à une équipe de chercheurs visant à :
 - documenter les caractéristiques et les trajectoires de vie des personnes en situation d'itinérance ainsi que l'utilisation qu'elles font des services offerts ;
 - documenter les formes d'itinérance selon qu'elles se manifestent en région ou en centre urbain ;
 - élaborer des pistes d'action visant la prévention, l'adaptation et l'amélioration des services.

Rappelons que les organisations concernées par ce projet de recherche sont le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Secrétariat aux affaires autochtones, le réseau de la santé et des services sociaux des régions de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, le Réseau solidarité itinérance du Québec, l'Institut national de recherche scientifique et l'Institut national de santé publique du Québec. Les travaux de recherche ont débuté à l'été 2012 et se termineront d'ici à juin 2014.

- Les services correctionnels du MSP, dans l'optique d'accroître les connaissances sur le phénomène de l'itinérance et ses manifestations, ont sollicité son personnel pour fournir de l'information qui permettra de documenter les liens entre cette problématique et la population carcérale.

2. Quelques retombées importantes des coordinations intersectorielles en itinérance dans quatre régions du Québec

Les coordinations intersectorielles mises sur pied à Montréal, à Québec, à Gatineau et à Trois-Rivières ont favorisé une intervention plus intégrée en matière d'itinérance, et ce, en améliorant l'accès, la continuité et la complémentarité des services. Rappelons que la mise en œuvre de cette mesure a été confiée aux agences de la santé et des services sociaux concernées. Chacune d'elles a nommé un coordonnateur, en plus de mettre en place un comité directeur régional regroupant les principaux partenaires des différents milieux concernés par le phénomène.

La Table interministérielle en itinérance s'est également avérée un levier d'importance auprès des comités directeurs régionaux, permettant notamment le dénouement de certaines difficultés éprouvées. Cette instance a aussi pu souligner des initiatives prometteuses réalisées au plan régional en vue de les faire connaître et de favoriser leur déploiement à plus grande échelle. Cette concertation et collaboration nationale montre l'engagement et la volonté des ministères et des organismes gouvernementaux de travailler de concert à la lutte contre l'itinérance.

Voici une présentation non exhaustive des principales retombées de ces coordinations.

Gatineau

L'année 2010-2011 a porté sur la détermination des priorités, des objectifs et des actions sur lesquels la Commission régionale intersectorielle de lutte à l'itinérance (CRILI) désirait se pencher. Pour ce faire, en plus des rencontres de la CRILI et d'un comité exécutif, des comités de travail ont également été formés.

L'année 2011-2012 a été consacrée à la poursuite des travaux d'établissement des priorités et à leur mise en œuvre, ainsi qu'aux démarches visant à assurer une meilleure représentativité au sein du comité directeur. Le mandat de la CRILI a été bonifié afin : a) d'assurer une bonne représentativité ainsi qu'une stabilité des acteurs au sein de la commission ; b) de préciser le mandat du comité directeur et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Gatineau ; c) d'ajouter une déclaration d'engagement des membres.

Puis, l'année 2012-2013 a porté sur les travaux du sous-comité Service, en vue de déterminer les enjeux dans la continuité des services aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, ainsi que les interfaces de collaboration possibles entre les organisations.

Le mandat de la coordination intersectorielle en itinérance a permis notamment à l'agence de Gatineau de consolider différentes actions en matière de lutte à l'itinérance ainsi que de travailler afin de combler les trous de services comme en témoignent ces quelques réalisations :

- Élaborer un plan d'action intersectoriel en itinérance, soit le Plan communautaire en itinérance 2011-2014, qui a été rédigé en collaboration avec les partenaires de

la CRILI et adopté par ces derniers. Ce plan a permis de cibler les pistes d'action prioritaires, en tenant compte des mesures déterminées dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, et d'élaborer un portrait sommaire des services gouvernementaux, municipaux et communautaires en matière d'itinérance ainsi que des interfaces de concertation.

- Participer aux rencontres animées par le CSSS de Gatineau en vue de créer un service de répit et de dégrisement (en collaboration avec les partenaires communautaires et le CRD), particulièrement en zone urbaine. Le projet a été déposé à l'agence de Gatineau en décembre 2012.
- Projet pilote de préparation à l'emploi pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, qui fera l'objet d'un appel d'offres du Centre local d'emploi pour le secteur urbain de la région.
- Le comité de concertation du Service d'aide à la recherche de logement a été mis en place par l'Office municipal de Gatineau. Ce comité est présentement en processus de validation des protocoles élaborés concernant : 1) la perte de logement (perte d'emploi, maladie, séparation, éviction, etc.); 2) un incendie; ou 3) les cas d'insalubrité.

Trois-Rivières

Au cours des trois années d'implantation, la coordination intersectorielle de Trois-Rivières a élaboré et adopté un plan d'action détaillé axé sur les grandes orientations nationales en itinérance, en plus de mettre à jour le plan d'action en cours à l'automne 2012.

Cette présentation succincte de certaines réalisations de Trois-Rivières témoigne de l'engagement des partenaires quant à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance :

- Consolider l'Équipe itinérance pour en assurer la pérennité au-delà de la période couverte par le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*.
- Finaliser et mettre en œuvre un protocole d'entente concernant le service de fiduciaire volontaire au Centre le Havre de Trois-Rivières, avec Emploi-Québec et la Caisse Desjardins des Trois-Rivières.
- Concevoir un projet de médecine de proximité impliquant le CSSS de Trois-Rivières, le Centre le Havre et Point de rue.
- Mettre en place un comité de travail portant sur la judiciarisation des personnes en rupture sociale, qui a amorcé la rédaction de deux projets distincts, soit :
 - un projet visant plus particulièrement les jeunes *squeegees*, et qui proposera un projet de mesures compensatoires adaptées à leur réalité;
 - un projet en voie de développement pour tenter d'identifier rapidement les personnes en rupture sociale qui sont en processus de désorganisation.

- Organiser une journée Bilan des trois dernières années regroupant des personnes issues des différents ministères et partenaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance.

Montréal

En 2010-2011 :

- tous les partenaires du comité ont été mis à contribution, d'une part, pour l'élaboration du canevas de collecte d'information et, d'autre part, pour la préparation du portrait des services dans leur ministère ou organisme. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a préparé le portrait régional des services et a déterminé les principaux constats et pistes d'action qui s'en dégagent afin de soutenir les travaux du comité régional. Ainsi, le comité directeur a rédigé un plan d'action régional.

En 2011-2012 :

- deux groupes de travail ont été constitués et ont procédé à des travaux qui ont permis de renforcer les services d'accompagnement et de soutien à la sortie des centres hospitaliers (CH) – volet santé mentale et du milieu carcéral. Des représentants des établissements concernés ont convenu des mesures nécessaires et ont entamé leur mise en place. Une fiche de référence a été créée pour le transfert en CH des personnes en situation d'itinérance provenant des ressources telles que les refuges, etc. ;
- il y a eu ajout de personnel tant du côté du SPVM que du CSSS Jeanne-Mance sur le plan de l'équipe EMRII, notamment un éducateur et un spécialiste en activités cliniques ;
- un travail de planification et d'organisation a été effectué afin que la nouvelle équipe de soutien aux urgences psychosociales puisse entreprendre ses activités ;
- une démarche a été menée pour déterminer les différents profils des personnes en situation d'itinérance en perte d'autonomie, ce qui a mené à la création d'un groupe de travail ayant pour mandat de travailler à la mise en place de solutions concrètes en 2012-2013.

En 2012-2013 :

- le groupe de travail sur les services d'accompagnement et de soutien à la sortie des CH – volet santé mentale a poursuivi des démarches auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin que soit mis en place un service d'accès à la carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance n'ayant pas de pièce d'identité, dans les territoires du CSSS Lucille Teasdale et du CSSS de la Montagne. Ce service existe déjà depuis quelques années au CSSS Jeanne-Mance. De plus, un projet pilote d'accès gratuit à des médicaments a été soumis à la RAMQ aux fins de discussion et chemine actuellement au sein de cette instance. D'autre part, le MESS a rappelé à chacun de ses bureaux qu'une personne en situation d'itinérance peut faire une demande d'aide sociale même si des pièces d'identité sont manquantes ;
- le groupe de travail sur les services d'accompagnement et de soutien à la sortie du milieu carcéral a intensifié ses travaux afin de mettre en place un système de repérage

qui permet d'identifier les détenus, qui sont en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, à qui on offrira des services de soutien et d'accompagnement à leur sortie. De plus, un système a été mis en place pour que les demandes d'aide sociale soient préparées pendant que la personne est toujours incarcérée. Deux organismes communautaires se rendent en prison afin d'aider les détenus à préparer cette demande. Ils ont d'ailleurs été formés par le MESS à cet effet. Cette nouvelle façon de faire permet aux personnes sorties de prison d'obtenir un premier chèque dans un court délai, soit environ trois jours ;

- le groupe de travail sur les services pour les personnes en situation d'itinérance en perte d'autonomie, âgées ou ayant un profil gériatrique, a documenté dans un premier temps les problèmes de la clientèle et les difficultés liées aux services, et a déterminé par la suite des pistes de solution. Les principales sont l'amélioration de l'accès aux services de convalescence, à l'évaluation de l'autonomie fonctionnelle et cognitive ainsi qu'à des milieux d'hébergement adaptés aux besoins des personnes en situation d'itinérance en perte d'autonomie ;
- le groupe travaille à la mise en place d'un projet pilote consistant à réserver des lits d'hébergement temporaire de convalescence dans un centre d'hébergement pour des personnes en situation d'itinérance, qui ont été hospitalisées et qui ne nécessitent plus de services hospitaliers ni de services de réadaptation, mais qui ont besoin d'une période de récupération. Ce projet pilote permettra de répondre aux besoins de convalescence de ces personnes en situation d'itinérance qui, jusqu'à maintenant, étaient contraintes à vivre leur convalescence à l'hôpital, prolongeant ainsi leur durée de séjour, ou dans des milieux inadéquats, ce qui entraîne souvent une détérioration rapide de leur état de santé et un retour fréquent à l'hôpital ;
- de plus, il a été convenu avec les membres du comité directeur d'avoir une préoccupation pour les personnes d'origine autochtone en situation d'itinérance dans chacune des actions du plan interministériel régional. Un état de situation de leurs besoins est actuellement en préparation à la suite de diverses consultations.

Québec

- En 2010, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale a mis en place un comité directeur en itinérance en lien avec la mise en œuvre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*.
- Un portrait sommaire des services offerts en matière d'itinérance a été réalisé au cours de l'année 2010-2011 en collaboration avec les membres du comité directeur ainsi que de certaines organisations jouant un rôle important en matière d'itinérance sur le territoire de la Capitale-Nationale. Le comité directeur a convenu de se concentrer sur l'itinérance afin de réaliser des actions concrètes pour les personnes touchées par ce phénomène. Le principal défi pour tous les partenaires était de trouver des ancrages communs autour des différents problèmes vécus par les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- L'année 2011-2012 aura permis de consolider la représentativité au sein du comité directeur. De nombreuses démarches ont été effectuées afin de moduler

la composition de ce comité en concordance avec la représentativité de la Table interministérielle en itinérance.

- L'agence de la Capitale-Nationale a établi une liaison avec les partenaires de la Table de concertation en itinérance (TCI) – Agglomération de Québec afin de s'assurer d'une cohésion et d'une complémentarité des travaux de ces deux instances. Ce travail a permis de situer leurs rôles respectifs. Le comité de coordination de la TCI a proposé une formule de collaboration au comité directeur, qui lui a semblé prometteuse pour la réalisation d'objectifs concrets au regard de l'itinérance.
- Le comité directeur s'est engagé à soutenir le comité de coordination de la TCI quant aux problèmes ou aux enjeux particuliers qui nécessitent un niveau décisionnel dont ne disposent pas les membres de la Table de concertation en itinérance. Le comité directeur représente, pour le comité de coordination de la TCI, un acteur important afin de sensibiliser la Table interministérielle en itinérance dans la recherche de solutions durables pour contrer l'itinérance.
- La consolidation du travail du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec a permis l'optimisation de différents travaux en matière d'itinérance, dont la mise en place d'un comité conjoint sur les services à bas seuil d'accessibilité avec le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale.

Les retombées importantes présentées montrent la pertinence de déployer un modèle de coordination intersectorielle en itinérance dans l'ensemble des régions du Québec. En effet, cette pratique facilite la mobilisation et la concertation des acteurs clés travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et permet ainsi de favoriser une réponse adaptée à leurs besoins.

3. Des exemples d'application de l'analyse différenciée selon les sexes dans le cadre du plan d'action

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* a fait de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) un de ses éléments marquants, car l'ADS est particulièrement justifiée lorsqu'il est question de personnes en situation d'itinérance. La réalité de la rue et de la personne sans domicile fixe est vécue différemment selon que l'on est un homme ou une femme. Près de la moitié des actions inscrites par les partenaires ministériels et gouvernementaux ont été retenues pour y intégrer l'ADS et déployer ainsi des stratégies visant à mieux adapter les programmes et services aux besoins particuliers des clientèles féminines et masculines. Le bilan 2010-2013 soulève sommairement quelques-unes de ces mesures.

En matière de logement

- À Montréal, les besoins en hébergement d'urgence des hommes et des femmes ont été pris en compte pour le rehaussement du financement qui a permis de consolider

623 places pour les hommes et 54 places pour les femmes dans le bilan 2010-2013. Ces données incluent les personnes autochtones avec 28 places pour les hommes et 9 places pour les femmes.

- Dans la même région, l'offre de services de répit et de lits de dégrisement a été élaborée en tenant compte de l'ADS. Le centre offrant ces services de répit et de dégrisement à Montréal compte douze lits, dont huit pour les hommes et quatre pour les femmes. Les lits, salles de bain et salles à manger des femmes et des hommes sont situés sur deux étages différents.

En matière de services de santé et de services sociaux

- Le volet «action communautaire» du financement des huit Centres d'amitié autochtones du Québec (Montréal, Québec, Sept-Îles, Chibougamau, Val-d'Or, Senneterre, Joliette, La Tuque) a été reconduit pour les années 2012 à 2017 dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II. Ce volet a été bonifié, passant de 5 M\$ à 8 M\$, et le financement accordé aux femmes autochtones par l'entremise de ce volet est passé de 900 000\$ à 1 M\$.
- Des projets visant l'intensification du suivi post-traitement en toxicomanie pour les personnes à risque de désaffiliation sociale et le renforcement des services de proximité (travailleurs de rue et équipes mobiles d'intervention interdisciplinaires ont été financés avec le Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie). On y a inclus des stratégies pour mieux joindre les clientèles féminines et masculines, en fonction de leurs besoins respectifs.

L'INESSS et les partenaires visés par cette mesure se sont entendus à l'effet pour que l'ADS soit prise en considération dans le processus d'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ayant un problème de toxicomanie ou des troubles mentaux.

En matière d'éducation, d'insertion sociale et d'insertion professionnelle

- En matière de réinsertion scolaire, une attention particulière a été portée à la connaissance du profil des élèves en difficulté scolaire et à l'ajustement des propositions d'actions, en fonction des besoins des filles et des garçons, dans la stratégie *L'école j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*.
- En matière d'insertion sociale et professionnelle, en 2011-2012, dans le programme Qualification des jeunes pour l'ensemble du Québec, plus de 57% des places étaient occupées par des garçons et environ 43% par des filles.
- Un autre programme, IDEO 16-17, offre un accompagnement personnalisé aux jeunes qui décrochent ou à potentiel de décrochage. La promotion de l'ADS a été faite auprès des intervenantes et intervenants de ce programme. Durant la période visée, 3 203 garçons et 2 432 filles ont été joints par le programme, et 241 garçons et 153 filles ont fait un retour en formation. En ce qui a trait au nombre de jeunes en maintien en formation, 4 217 sont des garçons et 3 600 sont des filles. Finalement, 827 garçons et 625 filles ont obtenu un emploi.

- Dans la région de la Capitale-Nationale, un projet de consolidation du soutien communautaire en logement social a été mis en place pour faciliter la transition des femmes entre un hébergement en milieu communautaire étroitement supervisé (après l'itinérance) et la vie en appartement autonome, afin de favoriser la stabilité résidentielle des femmes. À Montréal, neuf projets en soutien communautaire en logement social permettront d'offrir des services à un nombre équivalent d'hommes et de femmes.
- Les activités du centre de jour pour hommes de l'Accueil Bonneau à Montréal ont été consolidées et dix nouvelles places d'hébergement d'urgence et un centre de jour pour femmes ont été créés, toujours à Montréal.
- Certains projets expérimentaux concertés de réinsertion sociale et professionnelle ont été financés par le Programme de soutien au financement du traitement de la toxicomanie. Les promoteurs y ont inscrit des stratégies pour mieux joindre les clientèles féminines et masculines, en fonction de leurs besoins respectifs.

En matière de cohabitation sociale et de judiciarisation

- Le contenu de la formation de base de l'École nationale de police du Québec tient compte de l'ADS afin que le personnel des services correctionnels puisse mieux adapter ses interventions en fonction du sexe des individus.
- Un projet de recherche d'action concertée, mené sous la coordination du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, porte sur les enjeux du partage de l'espace public. La représentativité homme-femme a été prise en compte dans la composition de l'échantillon des personnes en situation d'itinérance interviewées.

En matière de coordination, de recherche et de formation

- Afin de sensibiliser les conférences régionales des élus (CRÉ) à l'intégration de l'ADS dans les alliances pour la solidarité, le MESS a collaboré avec le Secrétariat à la condition féminine à la production d'un outil intitulé «L'analyse différenciée selon les sexes dans les plans d'action régionaux liés aux Alliances pour la solidarité». Une offre de formation destinée aux responsables régionaux des alliances, ainsi qu'un service d'accompagnement, ont également été rendus disponibles. Au 31 mars 2013, l'ensemble des CRÉ avaient été sensibilisées à l'ADS.
- L'ADS a été prise en compte au moment de l'élaboration des portraits régionaux des services existants par les coordinations intersectorielles mises en place dans les quatre villes où l'itinérance est la plus présente (Québec, Montréal, Trois-Rivières et Gatineau). À Trois-Rivières, l'ADS a aussi été prise en compte par tous les organismes participant à la concertation régionale de lutte à l'itinérance et à la rupture sociale. Tant sur le plan de l'accueil, des interventions que de l'accompagnement, les intervenantes et les intervenants tiennent compte des réalités des personnes en fonction de leur sexe. À Montréal, des échanges ont eu lieu avec les différentes ressources pour femmes afin de constituer un portrait des besoins des femmes en situation d'itinérance. Un suivi sera apporté relativement à ces besoins dans le cadre des travaux du comité directeur.

- Finalement, le MSSS coordonne la réalisation d'un portrait de l'itinérance au Québec, en collaboration avec les milieux communautaires, scientifiques et gouvernementaux. Les travaux permettront de dégager des constats sur le phénomène de l'itinérance au féminin et au masculin. Ces distinctions devraient se refléter dans la suite des travaux inhérents à la réalisation du portrait de l'itinérance, et ce, afin de s'assurer que la démarche permette d'obtenir les connaissances nécessaires pour adapter les interventions en fonction des besoins des clientèles féminines et masculines.

4. Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir ainsi que les perspectives pour 2013-2014 et 2014-2015

Le MSSS, avec la contribution de la Table interministérielle en itinérance, a élaboré au cours de l'année 2013-2014 la *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* (Politique). Cette Politique a été lancée le 27 février 2014. Considérant les démarches entourant sa réalisation, les partenaires ministériels ont reconduit l'ensemble des mesures du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* pour 2013-2014.

Deux modalités de consultation ont été prévues pour alimenter les travaux de la Table interministérielle dans la réalisation de la Politique, soit la mise en place d'un comité consultatif et la tenue d'une consultation élargie.

Le comité consultatif, qui constitue un comité composé d'experts en matière d'itinérance, représente une diversité de points de vue et adopte une approche critique. Les membres de ce comité ne siègent pas à titre de représentants de leur organisation, mais bien pour leur expertise dans le domaine. Ils agissent donc à titre d'experts-conseils.

Le mandat du comité consistait à guider les travaux du MSSS et de ses partenaires interministériels en vue d'élaborer la *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* ainsi que le prochain plan d'action. Les membres proviennent de différents milieux : communautaire, policier, habitation, réseau public de la santé et des services sociaux, emploi et solidarité sociale, recherche.

En outre, en complément de ce comité d'experts, un forum de consultation sur le projet de Politique nationale de lutte à l'itinérance s'est tenu les 17 et 18 juin 2013 à Montréal, regroupant près de 140 participants représentant une diversité de secteurs liés à l'itinérance.

Ce Forum visait à entendre les préoccupations des différentes organisations interpellées par l'itinérance et à déterminer les orientations qu'elles jugent prioritaires. Ainsi, par cette consultation élargie, les participants concernés se sont exprimés sur la définition de l'itinérance, la vision, les principes directeurs et les axes d'intervention proposés par le projet de Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Par ailleurs, la Table interministérielle travaille actuellement à l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en itinérance 2014-2019. La diffusion et la mise en œuvre de ce plan sont prévues à l'automne 2014.

Conclusion

Au cours des trois années du plan d'action, les partenaires interministériels et gouvernementaux ont joint leurs efforts afin de prévenir et de contrer l'itinérance. Parmi les 70 mesures du plan d'action, force est de constater que plus de 94% d'entre elles sont actuellement réalisées. L'engagement des partenaires s'est également établi par leurs importants investissements financiers totalisant plus de 82,5 M\$ sur trois ans.

Depuis le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux 2009, d'importantes avancées ont été réalisées au Québec afin de consolider et de bonifier les actions et les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Le bilan témoigne de ces importantes retombées sur les personnes, notamment en raison de la création et la consolidation de liens de collaboration et de concertation entre les différents milieux travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Notons, à titre d'exemple, les avancées réalisées pour la prévention de l'itinérance au moyen notamment des alliances pour la solidarité, de la poursuite des actions visant à favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que du déploiement de nombreux programmes de formation. Par ailleurs, la création d'unités de logement dédiées aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir découlant du programme AccèsLogis a permis de favoriser considérablement la stabilité résidentielle de ces personnes.

Par ailleurs, les services de proximité mis en place dans certaines régions du Québec, l'augmentation des lits d'urgence pour hommes et femmes à Montréal ainsi que les coordinations intersectorielles ont favorisé l'accessibilité des personnes à des services adaptés à leurs besoins.

Les divers travaux de recherche, entourant le phénomène de l'itinérance et ses différents enjeux, amorcés au cours des trois dernières années créeront d'importants leviers au regard du processus entourant l'élaboration de la Politique nationale en matière d'itinérance ainsi que du prochain plan d'action dans ce domaine.

En ce sens, en plus du MSSS, ce sont douze ministères et organismes gouvernementaux qui ont participé à l'élaboration de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* qui vise à associer et à rallier à la fois ces ministères, leurs réseaux de service et les acteurs du milieu représentant la société civile ainsi que l'ensemble des citoyens afin de mobiliser le plus grand nombre de gens autour d'objectifs communs, concertés et novateurs, toujours pour mieux prévenir et contrer l'itinérance.

Cette politique rend compte d'une stratégie globale pour prévenir et contrer la hausse de l'itinérance au Québec ainsi que pour déterminer et mettre en place rapidement les interventions ministérielles et interministérielles les plus appropriées.

Ainsi, le caractère inacceptable de l'itinérance appelle à la poursuite de la mobilisation collective afin de rétablir des solidarités réelles avec ces personnes. Cette solidarité envers les plus vulnérables ne peut que profiter au plus grand nombre et nous enrichir collectivement d'apports humains, sociaux et économiques comme nous pouvons l'observer dans les sociétés les plus prospères et progressives.



Santé
et Services sociaux

Québec

